

LES CHARGES ET REVENUES DE LA CDC

MONTANTS EN MILLIONS DE FRANCS

■ 2021 ■ 2020

	GP1	GP2	GP3	GP4	Total
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	28,56 28,95	53,49 52,62	29,11 28,68	9,29 9,17	120,45 119,43
Charges de biens et services, charges d'exploitation	13,71 12,73	14,60 14,26	9,29 9,56	3,21 3,14	40,81 39,68
Charges d'amortissement	0,16 0,14	0,32 0,29	0,16 0,15	0,01 0,01	0,66 0,59
Total des charges	42,43 41,82	68,41 67,17	38,56 38,39	12,51 12,33	161,91 159,70
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Investissements	0,09 0,15	0,20 0,28	0,11 0,16	0,01 0,01	0,40 0,60
Total charges de fonctionnement et dépenses d'investissements	42,52 41,97	68,61 67,45	38,67 38,55	12,51 12,34	162,31 160,30
REVENUS DE FONCTIONNEMENT					
Contribution aux frais d'administration	-0,03 -0,05	-1,45 -1,34	0,00 0,00	-13,57 -13,52	-15,05 -14,91
Contribution des fonds de compensation AVS/AI/APG	-35,07 -35,56	-66,96 -65,83	-38,56 -38,39	0,00 0,00	-140,95 -139,78
Autres recettes	-0,81 -0,74	0,00 0,00	0,00 0,00	-0,20 -0,13	-1,01 -0,87
Total des revenus	-35,91 -36,35	-68,41 -67,17	-38,56 -38,39	-13,77 -13,65	-156,65 -155,56
Solde à charge de la Confédération (hors investissements)	6,53 5,47	0,0 0,0	0,0 0,0	-1,26 -1,33	5,26 4,14

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement (+ 2,2 mio) et dépenses d'investissement (- 0,2 mio) ont globalement progressé de 2,0 millions (+ 1,3 %) par rapport à l'exercice 2020. Cette augmentation s'explique par une hausse des coûts de personnel (+ 1,0 mio) - en particulier en raison de l'engagement de gestionnaires clients pour la gestion du nombre croissant de rentes - et des coûts informatique (+ 1,3 mio) - principalement dû à l'augmentation du SLA avec l'OFIT pour le registre UPI - alors que les autres postes ont dans l'ensemble diminué (- 0,3 mio). Les revenus progressent de 1,1 million (+ 0,7 %) par rapport à l'exercice 2020.

Solde

Le solde à la charge de la Confédération s'élève à 5,3 millions pour 2021. Il s'agit de frais non remboursés par les fonds de compensation AVS/AI/APG, soit : env. 35 % des coûts du Registre UPI (3,4 mio), les coûts du Registre des allocations familiales (2,3 mio), les coûts du Registre des prestations complémentaires (0,6 mio) ainsi que des prestations fournies pour la Confédération (0,2 mio). Le solde comprend également l'excédent de la CFC de 1,3 million.

Revenus de fonctionnement

Les revenus de la CdC (156,6 mio) se composent principalement des remboursements des charges de fonctionnement de la CdC par les Fonds de compensation AVS/AI/APG (140,6 mio). Les contributions aux frais d'administration de la CFC et de la Caisse d'allocations familiales (CAF-CFC) représentent respectivement 11,1 millions et 2,5 millions. Celles pour l'assurance facultative s'élèvent à 1,4 million. Les autres recettes se montent à 1 million.

Les revenus 2021 sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 1,1 mio), principalement en application des articles 95 LAVS et 66 LAI prévoyant le remboursement par les fonds de compensation AVS/AI/APG des coûts de fonctionnement réels.